

La Lituanie

Irmina Matonytė

Introduction

LA LITUANIE a été le premier pays de l'ex-Union soviétique à proclamer son indépendance de Moscou le 11 mars 1990, bien que les troupes soviétiques soient restées sur le territoire lituanien jusqu'en 1993. En proclamant son indépendance de l'URSS, la Lituanie retrouvait son statut d'État autonome déjà expérimenté avec la République de la Lituanie de l'entre-deux-guerres (1918-1940). Elle rétablissait ainsi son indépendance interrompue par les protocoles secrets du pacte Molotov-Ribbentrop d'août 1939 qui ont préparé le terrain pour l'occupation soviétique imminente. En retrouvant son indépendance, la Lituanie a repris le chemin vers la démocratie et l'économie de marché.

Sur la citoyenneté, les élites politiques postcommunistes lituaniennes – contrairement à leurs homologues en Lettonie et en Estonie, pays plus diversifiés ethniquement¹ – ont opté pour la « formule zéro » : la citoyenneté lituanienne sans aucune condition préalable a été accordée à tous les résidents locaux qui souhaitaient l'obtenir. La double citoyenneté a été accordée seulement dans les cas exceptionnels par décret présidentiel.

La transition démocratique de la Lituanie a été propulsée par le mouvement social Sąjūdis, formé en juin 1988 avec le but initial de soutenir la *glasnot'* et la *perestroïka*, réformes politiques initiées par Gorbatchev au Kremlin. Sąjūdis a été à l'origine d'un changement radical dans la trajectoire historique du pays et a déclenché sa démocratisation par le biais des « révolutions chantantes » ayant rassemblé des foules enthousiastes. Au lendemain de ces révolutions, les conflits politiques en

1. La population lituanienne est relativement homogène avec 84 % des Lituaniens, 6,1 % des Polonais (la plus grande minorité ethnique du pays) et 4,9 % des Russes (Département des statistiques lituaniens, 2013).

Lituanie se sont développés autour de l'axe socio-économique « gauche-droite ». La gauche politique, préconisant des réformes limitées et le maintien du rôle important de l'État rassemblait la plupart des membres du Parti communiste lituanien (LKP), conduits par Algirdas Brazauskas, dernier secrétaire du LKP (fin 1989, le PCL a été transformé en Parti démocratique du travail et, puis, en 2004, il fut réorganisé en Parti social-démocrate). La droite était représentée par le Sąjūdis et son leader Vytautas Landsbergis, musicologue renommé, autour duquel s'est formé le camp unissant ceux qui souhaitaient des réformes rapides et profondes, de larges privatisations et l'essor des initiatives privées. La rivalité politique entre Brazauskas et Landsbergis, entre la gauche et la droite, entre le LKP réformiste et le Sąjūdis a structuré le champ politique lituanien jusqu'en 2000, lorsque les forces centristes et, plus tard, populistes, ont émergé.

En dépit des désaccords politiques sur le rythme et les modalités des réformes socio-économiques, l'orientation de la politique étrangère du pays n'a en revanche pas fait débat. La Lituanie a tourné clairement et rapidement son regard vers l'Ouest. En 1995, un premier traité d'association avec l'UE a été signé par le président Brazauskas. Tous les partis politiques, ayant un poids quelconque dans le champ politique du pays, ont été d'accord d'une manière générale sur le besoin d'« européeniser » la Lituanie, c'est-à-dire de libéraliser l'économie, de promouvoir les pratiques de la gouvernance démocratique et de respect des droits de l'homme, de réformer l'administration publique, d'adopter les *acquis communautaires*, etc. Les préoccupations relatives à la sécurité et à la défense du pays et aux garanties que pourrait assurer la participation du pays dans les structures de l'OTAN, ont été également partagées par pratiquement tous les leaders et toutes les forces politiques. Les sondages organisés régulièrement dans le pays depuis 1999 montrent d'ailleurs un soutien croissant des citoyens à cet ancrage européen. Au début, un tiers de la population du pays n'avait pas d'opinion sur ce sujet. Ensuite, graduellement, des campagnes d'information sur l'UE ont porté leurs fruits et l'euro-enthousiasme a considérablement augmenté. Il est intéressant de noter que le camp des pro-européens a attiré non seulement les anciens « sans opinion », mais aussi ceux qui se sont auparavant exprimés « contre » [MATONYTE et GAIDYS, 2005]. Les minorités nationales du pays ont également manifesté des attitudes pro-européennes : au printemps 2004, 83 % des Polonais et 76 % des Russes (comparés à 86 % des Litoniens) se sont prononcés « pour » l'intégration européenne de la Lituanie [MATONYTE et GAIDYS, 2005].

La Lituanie est devenue membre de l'OTAN et de l'UE en 2004. L'adhésion à l'UE fut approuvée par le référendum populaire des 10-11 mai 2003 avec 91 % de « oui » et le taux de participation de 63 %. Ensuite, le 21 décembre 2007, la Lituanie est devenue membre à part entière de l'espace Schengen (espace européen de libre circulation). Depuis, la population lituanienne reste une des plus positives par rapport à l'UE : en 2013 le sondage *Eurobaromètre* montrait que 62 % des habitants du pays pensaient que l'appartenance à l'UE était plutôt une bonne chose (la moyenne de l'UE étant de 50 % [EB/EP 2013 :40-41]). De juillet à décembre 2013, la Lituanie a assuré la présidence du Conseil de l'UE et s'est distinguée par son intérêt particulier

voter la confiance à leur égard. Le gouvernement doit soumettre un rapport annuel d'activités au Seimas et chaque jeudi il y a une heure du gouvernement organisée au Seimas lorsque les députés peuvent poser des questions aux ministres et au Premier ministre. Cependant, en Lituanie, on peut être député et ministre en même temps, ce qui ne facilite pas le contrôle parlementaire. Par exemple, dans le gouvernement Andrius Kubilius (2008-2012), parmi les quinze membres du cabinet ministériel huit étaient membres du Seimas.

Le contrôle parlementaire est assuré par les comités permanents du Seimas. Les activités de contrôle dépendent du caractère du comité concerné (les comités « sociaux-tactiques » sont plus actifs que les comités « étatiques-stratégiques ») et de son leadership. Parmi quinze comités ayant ce droit, les plus actifs sont les comités de la santé (78 cas de contrôle en cours au Seimas actuel), de l'économie (24), de l'éducation, de la science et de la culture (11), tandis que les comités des affaires étrangères et européennes n'ont aucun dossier de contrôle en cours, le comité du budget et le comité des affaires juridiques ont deux, trois dossiers d'importance mineure sur leur table. Le comité parlementaire d'audit est, en règle générale, le seul à être présidé par un membre de l'opposition parlementaire.

Sur le plan de la production législative, la situation n'est pas meilleure. Les statistiques disponibles relatives aux initiatives législatives (voir tableau 1) montrent, certes, que les membres du Seimas sont les acteurs politiques les plus actifs dans le processus législatif (ils préparent deux tiers des projets enregistrés). Cependant, leur efficacité est faible (seulement un tiers des projets, proposés par les parlementaires, deviennent lois). Le président lituanien est l'acteur politique le moins productif mais le plus efficace en matière de législation (seulement un projet présidentiel sur huit est rejeté par le Seimas). Le rôle de l'exécutif dans le processus législatif est important : le gouvernement contribue pour un tiers des projets, dont plus de la moitié sont approuvés par le Seimas.

Tableau 1. Initiatives législatives (novembre 2004-août 2014)

Initiés par :	2004-2008		2008-2012		2012-2014	
	Projets enregistrés	Projets approuvés	Projets enregistrés	Projets approuvés	Projets enregistrés	Projets approuvés
Président	84	61	99	87	59	50
Ratification de traités internationaux*	133	125	91	73	39	31
Gouvernement	1 039	811	1 657	1 128	428	287
Membres du <i>Seimas</i>	2 243	1 102	2 956	1 044	1 519	526
Total	3 499	2 099	4 803	2 332	2 045	894

* Les projets sont préparés par le gouvernement et proposés par le président.

Source : Site du Seimas, disponible sur http://www3.lrs.lt/pls/inter/w5_show?p_r=252&p_k=1

Le pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif est dual. Le Chef de l'État est le président de la République. Le chef du gouvernement est le Premier ministre. La figure centrale de la vie politique est le président de la République et non pas le Premier ministre. Il est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans et peut exercer deux mandats successifs. Malgré son rôle symbolique important, le président lituanien a des pouvoirs relativement faibles : il promulgue officiellement les lois du Seimas (parlement unicaméral du pays) et dispose du droit de veto. Dans la pratique, le président utilise rarement ce droit, mais il n'hésite pas à y recourir dans des cas controversés, comme le montre l'exemple du président actuel Dalia Grybauskaitė. Cependant, le Seimas peut outrepasser le veto présidentiel par vote à la majorité absolue, prolongeant ainsi le processus de prise de décision et contribuant à l'approfondissement des débats politiques. Le président lituanien nomme le Premier ministre et approuve le nouveau gouvernement. Bien que selon la loi le président ne puisse pas censurer ou démettre les ministres et le gouvernement, dans la pratique, les présidents lituaniens exercent, d'une manière indirecte, un certain contrôle sur la composition et l'action du gouvernement.

Le président a le droit formel de dissoudre le Seimas en cas d'un vote parlementaire de défiance à l'égard du gouvernement. Le président peut provoquer des élections anticipées si le Seimas ne parvient pas à approuver le programme du gouvernement en trente jours ou s'il rejette ce programme deux fois en soixante jours. Ni l'un, ni l'autre ne sont arrivés en Lituanie jusqu'ici.

Le président peut être démis prématurément de ses fonctions en cas de violation grave de la Constitution ou en cas de non-respect de son serment, ou encore si avec son consentement un crime a été commis. Le Seimas décide de la démission du président par la procédure d'*impeachment*, comprenant la décision de la Cour constitutionnelle et un vote du parlement à la majorité des trois cinquièmes. Cette procédure a été engagée en 2003-2004, quand Rolandas Paksas, le président nouvellement élu a été accusé de corruption et soupçonné d'entretenir des relations avec des groupes criminels russes. En avril 2004, président Paksas a été destitué de ses fonctions avec une interdiction à vie de se présenter aux élections à des postes exigeant un serment public. Cette décision du Seimas a été jugée disproportionnée par la Cour européenne des droits de l'homme qui y a constaté une violation des droits de l'homme. Actuellement, le Seimas est contraint de réviser sa décision et de réparer les dommages causés au leader charismatique Paksas, député européen élu en 2009 et en 2014.

Le président possède, par ailleurs, des pouvoirs de nomination assez larges : il peut désigner le président et trois des neuf juges de la cour constitutionnelle, le président et les juges de la cour suprême, de la cour d'appel, des juges à un niveau plus bas, le chef de l'agence du contrôle d'État, le chef de la banque centrale de Lituanie, le commandant en chef des armées et le chef du service de sécurité d'État, ainsi que le procureur général. Ces nominations doivent être confirmées par le Seimas, et dans la pratique cette règle étend les pouvoirs effectifs du parlement, qui peut faire pression en faveur ou contre certaines nominations.

Dans le domaine de la politique étrangère, le président lituanien a des fonctions très importantes, mais afin de pouvoir mener à bien ses initiatives, il doit être soutenu par la majorité parlementaire et par le gouvernement. La coopération harmonieuse et l'entente entre le président et le ministre des Affaires étrangères jouent un rôle particulièrement important.

Depuis 1993, la Lituanie a connu six élections présidentielles et quatre présidents. L'analyse de l'exercice de leurs mandats permet d'affirmer que les pouvoirs présidentiels en Lituanie dépendent *de facto* largement de la configuration politique du Seimas. D'autant plus que la Constitution lituanienne décrit les fonctions du Premier ministre d'une manière assez vague, en soulignant seulement qu'il « dirige et représente le gouvernement ».

Dans un système où l'exécutif est bicéphale, l'équilibre des influences entre le président et le Premier ministre est instable et dépend de la conjoncture politique ainsi que des caractéristiques personnelles de ceux qui occupent les fonctions clés. Le président peut entreprendre plus et être plus efficace s'il jouit d'un large soutien du Seimas et, au contraire, les pouvoirs du président sont inévitablement restreints s'il doit cohabiter avec un cabinet qui lui est politiquement hostile. Pendant la période de 1996 à 2009 et récemment depuis 2012, les relations entre le gouvernement et le président s'apparentaient à une cohabitation à la française. Des désaccords majeurs se sont fait jour à maintes reprises : en décembre 1995, le président Brazauskas a exigé la démission du Premier ministre Adolfas Šleževičius accusé de corruption ; en 1999, le président Adamkus a demandé la démission du Premier ministre Gediminas Vagnorius pour son incapacité à gérer la crise économique déclenchée par la chute du rouble russe ; en 2003 et en 2004, le Premier ministre Brazauskas est entré en conflit avec le Seimas dont la majorité accusait le président Paksas d'avoir violé de la Constitution. À l'inverse, pendant les périodes de consensus entre le gouvernement et le président, les présidents sont plus actifs et s'investissent plus dans la prise de décision et, respectivement, pendant les périodes de cohabitation, les Premiers ministres prennent l'avantage sur le président.

Selon la Constitution, le gouvernement est responsable de l'administration des affaires courantes du pays, de l'exécution du budget de l'État et des relations diplomatiques. La législature, d'après la Constitution, adopte les lois et assure le contrôle parlementaire du gouvernement. Cependant, l'exercice de ce dernier rôle demeure problématique : d'habitude, les gouvernements de coalition tentent d'échapper à l'examen par leurs pairs [CLARK et JURGELEVIČIŪTĖ, 2007].

Tableau 2. Premiers ministres de Lituanie, 1990-2014

Premier ministre	Année de nomination	Parti du Premier ministre	% des sièges du parti du Premier ministre dans le Seimas	Type d'interaction entre le président et le Premier ministre
Kazimiera Prunskienė	1990	Sąjūdis	68,6	-
Albertas Šimėnas	1991	Sąjūdis	68,6	-
Gediminas Vagnorius	1991	Sąjūdis	24,5	-
Aleksandras Abišala	1992	Sąjūdis	24,5	-
Bronislovas Lubys	1992	LDDP	52,5	-
Adolfas Šleževičius	1993	LDDP	52,5	Consensus avec Brazauskas
Laurynas Mindaugas Stankevičius	1996	LDDP	45,1	Consensus avec Brazauskas
Gediminas Vagnorius	1996	TS-LKD	51,0	Cohabitation avec Brazauskas
				Cohabitation avec Adamkus
Rolandas Paksas	1999	TS-LKD	51,0	Cohabitation avec Adamkus
Andrius Kubilius	1999	TS-LKD	35,8	Cohabitation avec Adamkus
Rolandas Paksas	2000	LLS	23,4	Consensus avec Adamkus
Algirdas Mykolas Brazauskas	2001	LSDP	34,0	Cohabitation avec Adamkus et cohabitation avec Paksas
Algirdas Mykolas Brazauskas	2004	LSDP	14,2	Cohabitation avec Adamkus
Gediminas Kirčilas	2006	LSDP	16,3	Cohabitation avec Adamkus
Andrius Kubilius	2008	TS-LKD	31,9	Consensus avec Adamkus ; consensus avec Grybauskaitė
Algirdas Butkevičius	2012	LSDP	26,6	Cohabitation avec Grybauskaitė

Tableau 3. Profils et composition des gouvernements de Lituanie, 1990-2014

Premier ministre	Nombre de ministres	Type de gouvernement	Composition partisane	Mandat	Durée en jours
Kazimiera Prunskienė	17	Coalition de surplus, expert	LKP, Sąjūdis, indépendants	17.03.1990 – 10.01.1991	333
Albertas Šimėnas	17	Coalition de surplus, droite	Sąjūdis, indépendants	10.01.1991 – 13.01.1991	3
Gediminas Vagnorius	17	Parti seul minoritaire, droite	Sąjūdis, indépendants	13.01.1991 – 21.07.1992	555
Aleksandras Abišala	17	Intérimaire, droite	Sąjūdis, indépendants	21.07.1992 – 26.11.1992	149
Bronislovas Lubys	17	Intérimaire, centre-gauche	LDDP, indépendants	12.12.1992 – 10.03.1993	99
Adolfas Šleževičius	19	Parti seul minoritaire, centre-gauche	LDDP, indépendants	10.03.1993 – 08.02.1996	1 065

Laurynas Mindaugas Stankevičius	18	Parti seul minoritaire, centre-gauche	LDDP, indépendants	23.02.1996 – 19.11.1996	299
Gediminas Vagnorius	17	Coalition de surplus, centre-droite	LCS, TS-LKD, LKDP, indépendants	04.12.1996 – 03.05.1999	887
Rolandas Paksas	14	Coalition de surplus, centre-droite	LCS, TS-LKD, LKDP, indépendants	01.06.1999 – 27.10.1999	167
Andrius Kubilius	14	Coalition de surplus, centre-droite	LCS, TS-LKD, indépendants	03.11.1999 – 09.11.2000	371
Rolandas Paksas	13	Minorité multipartite, centre-droite	LLS, NS-SL, indépendants	27.10.2000 – 20.06.2001	238
Algirdas Mykolas Brazauskas	13	Coalition minimale gagnante, centre-gauche	LSDP, NS-SL	04.07.2001 – 15.12.2004	1242
Algirdas Mykolas Brazauskas	13	Coalition de surplus, centre-gauche	LSDP, DP, NS-SL, LVLS	29.11.2004 – 01.06.2006	542
Gediminas Kirkilas	13	Minorité multipartite, centre-gauche	LSDP, LVLS, LCS, PDP	12.07.2006 – 04.12.2008	862
Andrius Kubilius	13	Coalition de surplus, centre-droite	TS-LKD, TPP, LRLS, LCS	04.12.2008 – 22.11.2012	1449
Algirdas Butkevičius	14	Coalition de surplus*, centre-gauche	LSDP, DP, TTP, LLRA*	Depuis 22.11.2012	En cours

*Depuis septembre 2014, c'est une coalition minimale gagnante, parce que l'Action électorale des Polonais en Lituanie (LLRA) a quitté le gouvernement.

La division territoriale de l'État

Pour la population d'un peu plus de trois millions d'habitants, la Constitution lituanienne de 1992 établit un État unitaire avec des collectivités locales ayant des compétences réduites. Le pays est divisé en 60 unités administratives territoriales, dont les conseils municipaux sont élus au scrutin proportionnel. Le nombre de députés locaux varie entre 21 dans des localités ayant 20 000 habitants ou moins et 51 dans la mairie de Vilnius, capitale du pays, ayant plus de 500 000 habitants, en passant par 25, 27, 31 et 41 dans d'autres localités. Parmi les États-membres de l'UE, la Lituanie se distingue par le fait qu'elle n'a qu'un seul niveau, sous-régional (*sub-regional*), du pouvoir local (il n'y a ni véritable autonomie locale, ni autonomie régionale en Lituanie). La décentralisation du pouvoir en Lituanie est faible et le développement des communautés locales autonomes reste limité. Les municipalités existantes représentent mal les populations concernées et elles s'impliquent peu dans leur développement économique et social. Les représentants des unités territoriales les plus petites (*seniūnijos*, districts) sont désignés par les mairies et ne sont pas élus directement par les habitants (malgré une attente forte de l'opinion publique, cf. MAČIULSKYTĖ, RAGAUSKAS, 2007). Ainsi, paradoxalement, selon la loi, l'autonomie locale en Lituanie appartient à l'administration locale et non pas à la population locale.

Les forces politiques au pouvoir sont depuis plusieurs années tiraillées entre la centralisation et la décentralisation. Les élites politiques comprennent que l'augmentation de l'autonomie politique et financière locale pourrait contribuer à l'essor économique et social des territoires, mais elles ont peur de tendances centrifuges susceptibles d'accroître davantage les différences entre des centres urbains et des localités rurales ainsi que de contribuer à l'autonomisation politique excessive des fiefs de certaines personnalités politiques ou de quelques régions ethniquement hétérogènes (surtout de celles peuplées par la minorité polonaise). Dans le but de revigorer la démocratie locale, les maires ont été directement élus pour la première fois en mars 2015.

Les contre-pouvoirs

Trois contre-pouvoirs principaux sont encore à mentionner pour avoir un portrait complet du modèle démocratique lituanien : les cours et tribunaux, les médias et les mécanismes de démocratie directe.

La cour de district est la première instance qui examine les cas des infractions criminelles, civiles, administratives. Il y a 49 cours de district en Lituanie. Elles sont surchargées et leurs juges et le personnel sont sous-rémunérés. Les tribunaux de district (5) sont la première instance pour les cas criminels et civils et la seconde instance (d'appel) réexaminant les décisions des cours de district. Les tribunaux de district ont une mauvaise réputation pour leur corruption et leur lenteur. La cour d'appel de Lituanie (1) réexamine les décisions des tribunaux de district et examine les demandes de reconnaissance et d'exécution des décisions des cours des États étrangers et des cours ainsi que des arbitrages internationaux. La Cour suprême de Lituanie est la seule cour de cassation du pays. Il y a aussi des cours spécialisées (cinq tribunaux administratifs régionaux) et la Cour administrative suprême de Lituanie. En général, la confiance du public dans les cours et tribunaux est faible : seulement un quart de la population leur fait confiance. La confiance est également faible à l'égard de l'instance du procureur. La Cour constitutionnelle est plus populaire : 40 % des citoyens lui font confiance [GAIDYS *et al.*, 2012]. En principe, les cours peuvent intervenir dans le processus politique, comme le fait la Cour constitutionnelle (voir ci-dessus). Les exemples les plus notables de l'intervention judiciaire dans le processus politique concernent les infractions à la loi électorale, les licenciements des responsables aux postes « politisés », les cas de corruption, etc. En règle générale, les cours effectuent un contrôle strict sur le respect des procédures et de la transparence des élections. Quant aux dossiers administratifs, beaucoup de plaignants, licenciés par leurs responsables politiques, ont obtenu gain de cause (un retour au poste perdu ou bien des indemnités). Pourtant, l'examen des cas de corruption (surtout de corruption politique) progresse lentement. Par exemple, un cas impliquant le Parti du travail, accusé d'une comptabilité frauduleuse, est en cours d'instruction depuis 2007. Il est également frappant que très peu de juges et d'avocats se présentent comme candidats aux élections parlementaires en Lituanie [MATONYTE, ŠUMSKAS, 2014]. Ce fait témoigne une fois de plus que les pouvoirs et le prestige des « serviteurs de Themis » en Lituanie sont très importants.

Les journalistes, eux aussi, ne se précipitent pas à se porter candidats aux élections en Lituanie. Les médias jouissent d'un statut inébranlable de « quatrième pouvoir ». À l'heure actuelle, le taux de confiance du public à l'égard des médias est raisonnable, autour des 40 %. Pourtant, pendant longtemps les médias (surtout, la presse) ont été considérés comme l'institution sociale la plus influente et fiable par les habitants du pays. Les taux de confiance dans les médias en Lituanie s'élevaient à 80 % et plus pendant la période de 1990 à 2003. Le prestige des médias en Lituanie est surtout lié à leur résistance au régime soviétique et moscovite [MATONYTE, 2009] et, puis, à leur rôle d'instance de surveillance (*watchdog*), dénonçant les abus des élites politiques et les dysfonctionnements du pouvoir. Les médias lituaniens agissent comme un véritable contre-pouvoir indépendant et les maints efforts des élites politiques d'accroître leur contrôle sur les médias échouent régulièrement. Il est documenté que les médias n'hésitent pas à intervenir dans le processus politique intérieur au point d'initier des pourparlers en vue par exemple d'imposer aux ministères certains projets de politiques publiques [VAIŠNYS, 2014]. Cependant, la commercialisation des médias traditionnels et le développement rapide d'Internet (les médias électroniques sont devenus la source principale des informations pour toutes les audiences en Lituanie) contribuent à la diminution actuelle de confiance dans tous les médias et porte préjudice à la réputation des journalistes en Lituanie.

Enfin, les recours à la démocratie directe (les référendums) ne sont pas très courants en Lituanie. Depuis 1990, dix référendums ont été organisés, dont trois ont échoué à cause de la faible participation des électeurs (la loi prévoit qu'au moins 50 % des citoyens doivent se prononcer pour qu'un référendum soit valide). Il y a eu par ailleurs 14 tentatives de groupes d'initiative citoyenne d'organiser des référendums sur divers sujets, mais ils n'ont pas réussi à rassembler les 300 000 signatures nécessaires dans le délai de 3 mois, prévu par la loi. Bien que les propositions de diminuer le nombre de signatures nécessaires à 100 000 et de rallonger les délais de leur collecte à 6 mois soient récurrentes, les parlementaires préfèrent préserver la nature restrictive des consultations populaires. Presque tous les référendums en Lituanie (à l'exception de deux référendums qui ont par ailleurs échoué à atteindre le taux de participation de 50 %) ont été organisés à l'initiative du Seimas (et non pas à l'initiative de groupes de citoyens). Les référendums les plus importants ont porté sur la restauration de l'indépendance du pays, sur le retrait des troupes militaires soviétiques, sur l'adhésion de la République de Lituanie à l'UE et sur la construction d'une nouvelle centrale nucléaire en Lituanie.

Élections et partis politiques

Les origines du système partisan contemporain remontent à la « révolution chantante » de 1988-1991, lorsque le mouvement social Sajūdis a mis fin au monopole du Parti communiste. Le principal adversaire du Sajūdis a été le parti communiste lituanien réformé. Après la déclaration de l'indépendance de la Lituanie le 11 mars 1990, la distance entre les deux forces politiques s'est agrandie : le parti communiste

lituanien a préconisé des réformes économiques « étape par étape » et des relations prudentes avec la Russie, tandis que Sąjūdis (qui a donné naissance au parti conservateur, l'Union pour la Patrie) a insisté sur la nécessité de changements rapides et radicaux, sans avoir peur des tensions politiques entre Vilnius et Moscou [RAMONAITĖ et ŽILUKAITĖ, 2009]. Un système bipartisan semblait s'institutionnaliser en Lituanie. Ce bipartisme a toutefois été rapidement modéré par l'émergence de forces centristes et libérales ainsi que par l'apparition de petits partis ethniques représentant la minorité polonaise (concentrée aux alentours de la ville capitale Vilnius) et, dans une moindre mesure, la minorité russe (peu nombreuse et éparpillée entre différentes villes et régions).

Les élections législatives de 2000 ont mis fin à l'équilibre bipolaire émergent entre les sociaux-démocrates et les conservateurs lorsque des forces centristes et libérales se sont imposées sur la scène politique. Pendant la première décennie post-communiste, les principaux partis politiques lituaniens ont révisé et modéré leurs orientations idéologiques et la polarisation du système des partis politiques a considérablement diminué [KRUPAVIČIUS, 2010]. En même temps, sa fragmentation s'est accentuée et des partis populistes ont été créés (en 2004, le parti populiste DP, nouvellement créé, a obtenu 28 % des votes). Les élections législatives de 2008 et de 2012 n'ont fait que confirmer que le système des partis politiques en Lituanie évoluait vers un multipartisme multipolaire dans lequel les sociaux-démocrates et les conservateurs perdaient leurs positions dominantes.

Depuis 2000, le nombre des partis ayant un poids électoral varie de cinq à sept. Trois ou quatre grands partis ont un poids similaire et aucun parti n'est en mesure d'obtenir à lui seul plus d'un tiers des sièges au parlement. Ce système complexe des partis politiques fait que les coalitions gouvernementales se forment en fonction des stratégies de court terme (ambitions personnelles, intérêts immédiats, etc.) plutôt qu'en fonction des projets politiques cohérents et de long terme.

Il n'est pas obligatoire de voter en Lituanie, mais la nécessité d'introduire un vote obligatoire est souvent évoquée par les leaders politiques étant donné l'absentéisme grandissant. À ce jour, le vote par Internet n'existe pas en Lituanie, contrairement à l'Estonie voisine, bien que cette option technologique ait été discutée depuis une décennie, surtout par les partis libéraux, espérant attirer les jeunes électeurs, dont beaucoup travaillent et vivent à l'étranger (en Grande Bretagne, en Espagne, dans les pays scandinaves, etc.). Au cours des premières années postcommunistes, de 1990 à 1992, près de 70-75 % des électeurs participaient aux élections du Seimas, mais les élections parlementaires de 2008 et de 2012 ont à peine mobilisé 50 % des électeurs.

Le système électoral lituanien est un système mixte : 71 députés sont élus dans des circonscriptions uninominales, établies en fonction du nombre d'habitants des unités territoriales-administratives, et 70 sur les listes des partis concourant dans l'ensemble du pays. Les députés dans les circonscriptions uninominales sont élus au scrutin majoritaire : si aucun candidat ne parvient à réunir une majorité absolue au premier tour, un deuxième tour est organisé pour départager les deux candidats arrivés en tête au premier tour. À titre exceptionnel, pendant les élections parle-

mentaires de 2000 le principe de pluralité (un scrutin majoritaire à un tour dans les circonscriptions uninominales) a été employé, mais cette réforme n'a pas été maintenue pour les scrutins suivants.

Pour les 70 autres sièges à pourvoir, c'est la règle proportionnelle qui prévaut (formule LR-Hare). Afin d'éviter une trop grande fragmentation partisane, un seuil électoral de 4 % a été instauré dès 1990 (le seuil était fixé à 2 % pour les partis des minorités nationales). En 1996 le seuil a été augmenté à 5 % pour les listes de partis, 7 % pour les coalitions électorales et le seuil de 2 % pour les partis des minorités nationales a été supprimé. Depuis 2008, les listes non partisans peuvent être présentées aux élections et les électeurs ont le droit de modifier les rangs des candidats sur la liste (vote préférentiel).

L'histoire du *Seimas*, l'institution législative suprême de Lituanie, a été marquée par d'importants changements politiques et une alternance au pouvoir presque systématique : en 1990, la vie politique démocratique a commencé par une victoire écrasante de *Sąjūdis*, mouvement nationaliste de masse, emportant 92 des 141 sièges ; d'autres sièges ont été remplis par les membres du parti communiste lituanien réformé, quelques communistes prosoviétiques et quelques indépendants.

Les élections législatives de 1992 ont été marquées par la première alternance. La gauche (réunissant le parti démocratique du travail et le parti social-démocrate) a gagné plus de la moitié des sièges au Seimas. En 1996, les conservateurs remportent les élections en 1996 et reviennent au pouvoir grâce à une majorité rendue possible par le soutien des Chrétiens démocrates, leurs alliés les plus proches. Les sociaux-démocrates obtiennent une nouvelle victoire en 2000, plus modeste qu'en 1992, mais en dépassant les libéraux-sociaux, leurs partenaires de coalition. En 2004, les partis populistes ont fait leur entrée au Seimas : le nouveau parti Pour l'Ordre et la Justice, créé par le président Paksas déchu de son mandat présidentiel et le Parti du travail, créé par le businessman d'origine russe Viktor Ouspaskich, ont remporté ensemble 40 % des sièges. Malgré ce succès, les sociaux-démocrates, les libéraux-sociaux et le Parti du travail en 2004 ont constitué une majorité parlementaire, affaiblie par des conflits et des tensions internes. En 2008, une majorité de centre-droit a été formée, rassemblant les conservateurs et les libéraux (auquel s'est joint un nouveau groupement politique de courte durée composé des étoiles du show-business et portant le nom du Parti de la résurrection nationale). En 2012, de nouveau, les sociaux-démocrates ont constitué le noyau de la majorité parlementaire, à laquelle se sont joints deux anciens partis populistes, devenus plus prévisibles, le parti Pour l'ordre et la justice et le Parti du travail ainsi que le parti de la minorité polonaise, l'Alliance électorale des Polonais de Lituanie. Cependant, l'inclusion du parti polonais au gouvernement lituanien s'est avérée de court terme : en septembre 2014, le parti a quitté la coalition gouvernementale suite à son comportement conflictuel en matière des nominations politiques et des politiques publiques, surtout dans le domaine de l'éducation et des politiques régionales.

Tableau 4. Les résultats des élections au Seimas, 1992-2014

	1992	Sièges	1996	Sièges	2000	Sièges	2004	Sièges	2008	Sièges	2012	Sièges
Parti démocrate chrétien	12,6	18	9,9	16	3,1	2	1,4	-	-	-	-	-
Coalition de Rolandas Paksas « Pour l'ordre et la justice »*	-	-	-	-	-	-	11,4	11	12,7	15	7,8	11
Parti démocratique du travail	44,0	73	9,5	12	-	-	-	-	-	-	-	-
Parti social démocrate	6,0	8	6,6	12	31,1	51	20,7 *****	31	11,7	25	27,7	39
Union pour la Patrie (conservateurs, prisonniers et déportés politiques, démocrates chrétiens)**	21,2	28	29,8	70	8,6	9	14,8	25	19,7	45	23,4	33
Parti du travail	-	-	-	-	-	-	28,4	39	9,0	10	20,5	29
Union libérale et du centre ***	2,5	2	8,2	14	2,8	2	9,2	18	5,3	8	-	-
Mouvement libéral de la république de la Lituanie ****	1,6	0	1,8	1	17,3	34	-	-	5,7	11	7,1	10
Union nouvelle (libéraux sociaux)	-	-	-	-	19,6	29	-	-	3,6	1	-	-
Parti des paysans et des verts en Lituanie *****	-	1	1,7	1	4,0	6	6,6	10	3,7	3	0,7	1
Parti de la résurrection nationale	-	-	-	-	-	-	-	-	15,1	16	-	-
Action électorale des Polonais de la Lituanie	3,3	3	5	2	3,35	2	8,1	2	5,8	3	5,7	8
Autres	8,8	8	27,5	11	10,05	6	20,1	5	7,7	4	7,1	10
Total	100	141	100	139	100	141	100	141	100	141	100	141

* Jusqu'en 2006 Parti des libéraux-démocrates.

** *Sąjūdis* avant 1993 et de 1993 à 2008 Union pour la patrie (conservateurs lituaniens)

*** Union lituanienne du centre avant 2003.

**** Avant 2003, Union libérale lituanienne et, de 2003 à 2006, Union libérale et du centre.

***** Parti des paysans jusqu'en 2004, l'Union du parti des paysans et du parti de la nouvelle démocratie jusqu'en 2012.

***** Coalition d'Algirdas Brazauskas et d'Artūras Paulauskas « Travailler pour la Lituanie » entre LDSP et les sociaux-libéraux.

en Lituanie et, par conséquent, ont attiré 52-53 % des électeurs. À l'inverse, en 2009 les élections européennes n'ont coïncidé avec aucun autre scrutin (le président ayant été élu lors du premier tour deux semaines auparavant) et seuls 20,9 % des électeurs se sont rendus aux urnes, établissant ainsi le record du taux de participation le plus bas dans l'histoire des élections européennes.

Tableau 6. Résultats des élections au Parlement européen, 2004-2014

	2004	Sièges	2009	Sièges	2014	Sièges
Parti « Pour l'ordre et la justice »*	7,7	1	16,7	2	18,2	2
Parti social démocrate	15,4	2	25	3	18,2	2
Union pour la Patrie (conservateurs, prisonniers et déportés politiques, démocrates chrétiens)**	15,4	2	33,4	4	18,2	2
Parti du travail	38,4	5	8,3	1	9,1	1
Union libérale et du centre	15,4	2	-	-	-	-
Mouvement libéral de la république de la Lituanie	-	-	8,3	1	18,2	2
Parti des paysans et des verts en Lituanie***	7,7	1	-	-	9,1	1
Action électorale des Polonais de la Lituanie	-	-	8,3	1	9,1	1
Total :	100	13	100	12	100	11

*Jusqu'en 2006 Parti des libéraux-démocrates

** Jusqu'en 2008 Union pour la patrie (conservateurs lituaniens).

*** Parti des paysans jusqu'en 2004.

Grands enjeux

La vie politique lituanienne continue d'être profondément marquée par le retour à l'indépendance en 1990. Le soutien à la construction du nouvel État et aux réformes nécessaires pour le consolider demeure très large au sein de la population [MARTINAITIS, 2012 ; PALUBINSKAS, 2005]. La crise ukrainienne, qui s'est déclenchée en automne 2013 au moment de la présidence lituanienne du Conseil de l'UE¹, est venue rappeler la fragilité de cette indépendance. Elle s'est traduite par un soutien massif au pouvoir en place en Ukraine mais aussi par un support encore plus marqué des Lituaniens pour l'ancrage de leur pays dans l'OTAN et dans l'UE. Les sanctions économiques européennes, introduites en automne 2014 et fortement soutenues par les représentants lituaniens au sein du Conseil de l'UE, ont sérieu-

1. La population de l'Ukraine s'est révoltée contre son leadership pro-Kremlin et, à travers une mobilisation massive et persistante, a essayé d'imposer le vecteur pro-européen. Cette mobilisation a par ailleurs abouti à l'élection du nouveau président Piotr Porochenko.

sement affecté les entreprises lituaniennes (en particulier, les producteurs du lait et de la viande). S'y ajoutent les « contre-sanctions » russes, imposées surtout aux transporteurs lituaniens, soumis à des contrôles douaniers renforcés. Cependant, ni les entrepreneurs lituaniens, ni les minorités nationales, ni les partis politiques ou personnalités d'opposition ne se sont pas opposés (à quelques rares exceptions près) à la politique pro-occidentale et défensive, menée par le président Grybauskaitė et le gouvernement centre-gauche du Premier ministre Butkevičius. La Lituanie reste particulièrement intéressée par le développement démocratique des voisins orientaux de l'UE. Du fait des affinités historiques, culturelles et sociales profondes (remontant, pour certains, au Moyen Âge et à l'héritage du Grand Duché de Lituanie et, pour d'autres, aux expériences de l'occupation soviétique du xx^e siècle) les élites lituaniennes se sentent « naturellement » concernées et intéressées par le destin politico-économique non seulement de l'Ukraine, mais aussi de la Biélorussie, Moldavie, Géorgie, etc.

Aujourd'hui la démocratie en Lituanie est considérée comme consolidée [BEISSINGER, 2008 ; ARMINGEON *et al.*, 2014], avec des institutions politiques robustes et un régime semi-présidentiel bien établi. Cependant, les problèmes liés à la nécessité d'aboutir à un consensus et à coordonner les activités au sein des gouvernements de coalition persistent. Dans le cas lituanien, les tensions liées à l'obligation d'élaborer des politiques gouvernementales tout en préservant les identités partisans des partenaires de la coalition prennent une importance particulière. Tout d'abord, les partis politiques, à quelques exceptions près, manquent de stratégies et de visions claires et c'est uniquement au moment de leur entrée effective au gouvernement (de coalition) qu'ils commencent à forger leurs projets politiques concrets. Deuxièmement, les coalitions gouvernementales, dans la phase de leur formation, se concentrent principalement sur la distribution des postes et sur les règles et les procédures, et passent outre une réflexion approfondie sur les politiques publiques à élaborer et à mettre en œuvre. Les partis de la coalition dépendent de la volonté de leurs dirigeants au lieu de s'appuyer sur des programmes cohérents et fiables. Néanmoins, les incohérences dans l'articulation des politiques des cabinets de coalition qui résultent des ambitions contradictoires des leaders et des partis politiques sont relativement efficacement atténuées par deux facteurs externes, parfois appelés les « stabilisateurs automatiques » [MATONYTĖ et GERAZIMAITĖ, 2012]. Premièrement, le régime semi-présidentiel permet des interventions arbitraires du président pour imposer une discipline plus stricte. Deuxièmement, les activités gouvernementales sont encadrées par un consensus de long terme entre les partis parlementaires à propos des grandes questions relatives à la politique étrangère et autres engagements (introduction de l'euro, financement de la défense, la réforme du système d'éducation, etc.). Ce consensus fait que le système des partis politiques instable et fragmenté, n'empêche pas les gouvernements de coalition en Lituanie d'être assez stables [LUKOŠAITIS, 2008, p. 287].

En réalité, le seul véritable débat constitutionnel est celui concernant la citoyenneté. D'après la Constitution, adoptée en 1992, la double citoyenneté peut être accordée seulement dans des circonstances exceptionnelles par décret présidentiel.

La crise démographique actuelle (on estime que la Lituanie ne comptera plus que 2 millions d'habitants au cours des 25 prochaines années), l'émigration massive (le déclin de la population lituanienne en 2000-2013 a été le plus important des pays de l'UE) et le vieillissement rapide de la population nécessitent une révision non seulement de la politique de citoyenneté, mais aussi de la politique d'immigration (vu la nécessité d'attirer la main-d'œuvre des pays tiers) et du système de santé, de sécurité sociale et des retraites. De nombreux projets de réformes dans ces domaines ont été débattus sans aucun résultat tangible. Au niveau de la rhétorique politique, la Lituanie s'oriente vers le « modèle nordique » (préconisant une taxation progressive, un fort État-providence, l'égalité des genres etc.), mais en réalité l'État lituanien reste peu efficace, l'écart entre les plus riches et les plus démunis est un des plus grands dans l'UE, et l'adaptation aux normes et aux standards de l'économie du marché libre reste problématique.

Bibliographie

ARMINGEON Klaus, KNÖPFEL Laura, WEISSTANNER David, ENGLER Sarah, *Comparative Political Data Set I 1960-2012*, Bern, Institute of Political Science, University of Berne, 2014. Disponible sur www.ipw.unibe.ch/content/team/klaus_armingeon/comparative_political_data_sets/index_ger.html (consulté le janvier, 2015).

BEISSINGER Mark R., « A new look at ethnicity and democratization », *Journal of Democracy* 19 :3, 2008, p. 85-97.

BUTKEVIČIENĖ Eglė, VAIDELYTĖ Eglė, ŽVALIAUSKAS Giedrius, « Ideologija ir partinė veikla : Lietuvos partijų lyderių požiūris ». *Politologija*, 2 (54), 2009, p. 33-58.

CLARK Terry, « Privatization and Democratization in Lithuania : a case study of who benefits in Siauliai », *Policy Studies Journal*, 28 : 1, 2005, p. 134-151.

CLARK Terry, JURGELEVIČIŪTĖ Diana, « "Keeping Tabs" on Coalition Partners : a Theoretically Salient Case Study of Lithuanian Coalitional Governments », *Europe-Asia Studies*, 60 (4), 2008, p. 631-642.

EHIN Piret, IKSTENS Janis, MATONYTE Irmina, « Les élections européennes dans les pays baltes : question de "second ordre" ou européenne ? » in BAYOU Céline, CHILLAUD Matthieu (eds.), *Les pays baltes en transition : le retour à l'Europe*, Bruxelles, P. Lang, 2012, p. 231-249.

VLADAS Gaidys, ŽILINSKIENĖ Laima, VILEIKIENĖ Eglė, DRAKŠIENĖ Anna, DOBRYNINAS Aleksandras, *Pasitikėjimo Lietuvos teisėsauga profiliai*, Vilnius, VUL, 2012.

KRUPAVIČIUS Algis, « La Lituanie » in DE WAELE Jean-Michel, PAUL MAGNETTE (eds.), *Les démocraties européennes. Approches comparées des systèmes politiques nationaux*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2010, p. 253-270.

LUKOŠAITIS Alvidas, « A Coalition Minority Government in Lithuania : Formations, Circumstances and Activity Problems », *Lithuanian Annual Strategic Review 2007*, 2008, p. 279-306.

MAČIULYTĖ Jurgita, RAGAUSKAS Petras. *Lietuvos savivalda : savarankiškos visuomenės link ?*, Vilnius, Versus aureus, 2007.

MARTINAITIS Žilvinas, « Explaining electoral reforms in Lithuania », *Journal of Baltic Studies*, 43 : 3, 2012, p. 389-400.

MATONYTĖ Irmina, VLADAS Gaidys, « Euroreferendum in Lithuania », in DE WAELE Jean-Michel (dir.), *European Union accession référendums*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2005, p. 79-94.

MATONYTĖ Irmina, « From liberal to predatory mass media in post-communist Lithuania », *Journalism research, Žurnalistikos tyrimai*, 2, 2009, p. 159-178.

MATONYTĖ Irmina, GERAZIMAITĖ Greta, « Koalicinių vyriausybių morfologija : akademiniai postulatai, Vakarų Europos patirtys ir iššūkiai Lietuvoje », in *Parlamento studijos*, 14, 2013, p. 11–39.

MATONYTĖ Irmina, GINTARAS Šumskas, « Lithuanian parliamentary elites after 1990 : dilemmas of political representation and political professionalism », in SEMENOVA E., EDINGER M., BEST H., *Parliamentary elites in Central and Eastern Europe. Recruitment and representation*, Londres, Routledge, 2014, p. 145-168.

PALUBINSKAS Ginta T., « Democratic statebuilding in post-communist Lithuania », in *Lituanus-Lithuanian Quarterly Journal of Arts and Sciences*, 51 : 4, 2005. Disponible sur http://www.lituanus.org/2005/05_4_2Palubinskas.htm (consulté le 3 mai 2014).

RAMONAITĖ Ainė, ŽILIUKAITĖ Rūta, « Explaining Partisan Loyalties in Lithuania », in *Lithuanian Political Science Yearbook 2008*, 2009, p. 11-34.

VAIŠNYS Andrius, *Vieši Seimo ryšiai su visuomene*, Vilnius, Vilniaus universiteto leidykla, 2014.

Eurobarometer European Parliament (2013). *One year to go before the 2014 European Elections : Institutional Part – Analysis EB79.5*. Disponible sur http://www.euro-parl.europa.eu/pdf/eurobarometre/2013/election/synth_finale_en.pdf (consulté le 28 novembre 2014).

Vilmorus, Pasitikėjimas institucijomis, avril 2014. Disponible sur <http://www.vilmorus.lt/index.php?mact=News,cntnt01,detail,0andcntnt01articleid=2andcntnt01returnid=20> (consulté 1^{er} décembre 2014).

Liste des partis et acronymes

LKDP : Parti démocrate chrétien

TPP : Parti « Pour l'ordre et la justice »

LDDP : Parti démocratique du travail

LSDP : Parti social démocrate

TS-LKD : Union pour la Patrie – Conservateurs/ Chrétiens démocrates en Lituanie

DP : Parti du travail

LCS : Union libérale et du centre

LRLS : Mouvement libéral de la république de la Lituanie

Sous la direction de

NATHALIE BRACK, JEAN-MICHEL DE WAELE
ET JEAN-BENOÎT PILET

Les démocraties européennes

Institutions, élections et partis politiques

3^e édition

ARMAND COLIN

Table des auteurs

Les directeurs

Nathalie Brack est Docteure en science politique et actuellement chercheuse FNRS auprès du CEVIPOL, Université libre de Bruxelles. Ses recherches portent sur l'euro-scepticisme, la droite radicale, la représentation politique, les institutions européennes et les études parlementaires. Elle a récemment publié l'ouvrage *L'euro-scepticisme au sein du Parlement européen. Stratégies d'une opposition anti-système au cœur des institutions* (Larcier, 2014) ainsi que *Le fonctionnement de l'Union européenne* (avec O. Costa, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2014). Elle a également édité le numéro spécial de la *International Political Science Review* intitulé « Euro-scepticism : from the Margins to the Mainstream » (avec N. Startin, 2015).

Jean-Michel De Waele est Professeur de science politique à l'Université libre de Bruxelles. Ses recherches portent sur les évolutions politiques de l'Europe centrale et orientale, sur les partis de gauche en Europe et sur les rapports entre le sport et la politique. Il a récemment co-édité *The Palgrave Handbook of Social Democracy in the European Union* (avec F. Escolana et M. Vieira, Palgrave MacMillan, 2013) et *European Social Democracy During the Global Economic Crisis : Renovation or Resignation ?* (avec D. Bailey, F. Escalona et M. Vieira, Manchester University Press, 2014).

Jean-Benoît Pilet est Professeur de science politique à l'Université libre de Bruxelles. Il y mène ses recherches au sein du CEVIPOL. Ses travaux portent sur les élections, les systèmes électoraux, les partis politiques et la politique belge. Il a récemment co-édité *The Selection of Political Party Leaders in Contemporary Parliamentary* (avec W. Cross, Routledge, 2014). Il est l'auteur de divers articles dans les revues *Electoral Studies*, *Party Politics*, *European Journal of Political Research* et *West European Politics*.

Les auteurs

Kalliope Agapiou-Josephides, Professeur assistant, département de sciences politiques et sociales, Université de Chypre.

Céline Bayou, Chargée de cours à l'INALCO, membre du Centre de recherches Europes-Eurasie (CREE).

Sofie Blombäck, Docteur, chercheuse et enseignante, département de science politique, Université de Göteborg.

Christophe Bouillaud, Professeur de science politique, Sciences Po Grenoble.

Balázs Brucker, Chercheur, département de science politique et d'études internationales, Université de Pécs.

Marcello Carammia, Professeur à l'Institut d'études européennes, Université de Malte.

Davide Denti, Doctorant, chercheur, École d'études internationales, Université de Trente.

Christoffer Green-Pedersen, Professeur de science politique, département de science politique, Université d'Aarhus.

Fabien Escalona, ATER en science politique à Sciences Po Grenoble, chercheur associé au CEVIPOL (Université libre de Bruxelles).

Michel Hastings, Professeur des Universités, Science Po Lille.

Laurent Hassid, Chargé de cours en géographie et chercheur-associé au Centre de recherche pluridisciplinaire en lettres, sciences de l'homme et des sociétés (PLEIADE), Université Paris 13.

Matonyte Irmina, Professeure de science politique et chercheuse au Centre lituanien de recherche sociale, Vilnius.

Ifigeneia Kamtsidou, Présidente du Centre national d'administration publique et professeur associé en droit constitutionnel, Faculté de droit, de sciences économiques et politiques, Université « Aristote » de Thessalonique.

Dr Benjamin Leruth, Chercheur associé en science politique et en politique sociale, University of Kent.

Marina Costa Lobo, Chercheuse à l'Institut des sciences sociales, Université de Lisbonne.

Pedro C. Magalhães, Chercheur à l'Institut des sciences sociales, Université de Lisbonne.

Gary Murphy, Professeur de science politique à la School of Government, Dublin City University.

Marcus Obrecht, Maître de conférences, Université Albert-Ludwigs, Fribourg.

Roderick Pace, Professeur à l'Institut d'études européennes, Université de Malte.

Anna Pacześniak, Professeur associé en science politique et études européennes, Université de Wrocław.

Markus Pausch, Professeur à l'Université des sciences appliquées, Salzbourg.

Philippe Perchoc, Chercheur associé à l'ISPOLE, Université catholique de Louvain.

Hubert Peres, Professeur de science politique, Université de Montpellier et chercheur au Centre d'études politiques de l'Europe latine (CEPEL-CNRS).

Michel Perottino, Professeur assistant, Institut d'études politiques, Faculté des sciences sociales, Université Charles, Prague.

Jean-Benoît Pilet, Professeur de science politique, Université libre de Bruxelles.

António Costa Pinto, Professeur, Institut des sciences sociales, Université de Lisbonne.

Chapitre 15	L'Italie	227
	<i>Luca Tomini</i>	
	Introduction	227
	Structure de l'État	229
	Élections et partis politiques	235
	Grands enjeux	241
	Bibliographie	243
	Liste des partis et acronymes	243
Chapitre 16	La Lettonie	245
	<i>Céline Bayou</i>	
	Introduction	245
	L'État d'un peuple souverain	246
	Élections et partis politiques	253
	L'enjeu d'une société soudée	257
	Bibliographie	259
Chapitre 17	La Lituanie	261
	<i>Irmina Matonytė</i>	
	Introduction	261
	Structure de l'État	263
	Élections et partis politiques	270
	Grands enjeux	275
	Bibliographie	277
	Liste des partis et acronymes	278
Chapitre 18	Le Luxembourg	281
	<i>Philippe Poirier</i>	
	Introduction	281
	Structure de l'État	283
	Le système politique	287
	Grands enjeux	296
	Bibliographie	298
Chapitre 19	Malte	299
	<i>Marcello Carammia et Roderick Pace</i>	
	Introduction	299
	Le développement démocratique de Malte	300
	Structure de l'État	302
	Élections et partis politiques	307
	Défis et enjeux stratégiques	313
	Bibliographie	315
	Liste des partis et acronymes	317
Chapitre 20	Les Pays-Bas	319
	<i>Elwin Reimink</i>	
	Introduction	319
	Structure de l'État	321
	Élections et partis politiques	326

	Enjeux actuels	330
	Bibliographie	331
Chapitre 21	La Pologne	333
	<i>Anna Pacześniak</i>	
	Introduction	333
	Structure de l'État	335
	Élections et partis politiques	340
	Grands enjeux et débats	344
	Bibliographie	345
Chapitre 22	Le Portugal	347
	<i>Marina Costa Lobo, António Costa Pinto et Pedro C. Magalhães</i>	
	Introduction	347
	Pouvoir exécutif	349
	Le système électoral et le système de partis	353
	Pouvoir législatif	358
	Contrepoids à l'action gouvernementale	359
	Structure de l'État	361
	Les réformes institutionnelles	362
	Bibliographie	364
Chapitre 23	La République slovaque	367
	<i>Michel Perottino</i>	
	Introduction	367
	Structure de l'État	369
	Élections et partis politiques	374
	Grands enjeux	378
	Bibliographie	379
Chapitre 24	La République tchèque	381
	<i>Michel Perottino</i>	
	Introduction	381
	Structure de l'État	382
	Élections et partis politiques	388
	Grands enjeux	392
	Bibliographie	393
Chapitre 25	La Roumanie	395
	<i>Cristian Preda et Sorina Soare</i>	
	Introduction	395
	Structure de l'État : logique territoriale et approche fonctionnelle	397
	Élections et partis politiques dans la Roumanie postcommuniste	403
	Les grands enjeux de la politique roumaine	408
	Bibliographie	410

Chapitre 26	Le Royaume-Uni	413
	<i>Benjamin Leruth et Nicholas Startin</i>	
	Introduction	413
	Les institutions	414
	Décentralisation	418
	Partis politiques	421
	Relations avec l'Union Européenne	423
	Bibliographie	426
Chapitre 27	La Slovénie	427
	<i>Laurent Hassid</i>	
	Introduction	427
	Structure de l'État	428
	Élections et partis politiques	434
	Grands enjeux	438
	Bibliographie	440
Chapitre 28	La Suède	441
	<i>Sofie Blombäck</i>	
	Introduction	441
	Structure de l'État	443
	Élections et partis politiques	450
	Grands enjeux	455
	Bibliographie	457
	Liste des partis et acronymes	457

260162 – (I) – (1) – OSB 80° – PCA – JME
 Dépôt légal : septembre 2015

Achévé d'imprimer par Dupli-Print
 N° d'impression : 2015081037
www.dupli-print.fr

Imprimé en France

Table des matières

Table des auteurs		3
Les directeurs		3
Les auteurs		3
Introduction		7
	<i>Nathalie Brack, Jean-Michel De Waele et Jean-Benoît Pilet</i>	
Chapitre 1	L'Allemagne	11
	<i>Marcus Obrecht</i>	
	Introduction	11
	Une conception pluridimensionnelle de la démocratie	12
	Élections et partis politiques – le retour du multipartisme ?	20
	Grands enjeux	24
	Bibliographie	27
Chapitre 2	L'Autriche	29
	<i>Markus Pausch</i>	
	Introduction	29
	Structure de l'État	31
	Élections et partis politiques	38
	Grands enjeux	41
	Bibliographie	43
Chapitre 3	La Belgique	45
	<i>Jean-Benoît Pilet et Simon Willocq</i>	
	Introduction	45
	Structure de l'État	46
	Élections et partis politiques	52
	Grands enjeux	56
	Bibliographie	58
	Acronymes et noms de parti	59
Chapitre 4	La Bulgarie	61
	<i>Antony Todorov</i>	
	Introduction	61
	République parlementaire avec régime semi-présidentiel	63
	Partis politiques et élections	69
	Grands enjeux	74
	Bibliographie	76
	Acronymes et noms des partis	77

SCIENCE POLITIQUE

collection

U

Nathalie BRACK
Jean-Michel DE WAELE
Jean-Benoît PILET

LES DÉMOCRATIES EUROPÉENNES

Institutions, élections et partis politiques



ARMAND COLIN

3^e ÉDITION

U

LES DÉMOCRATIES EUROPÉENNES

Institutions, élections et partis politiques

Histoire
Géographie
Sociologie
Psychologie
**Sciences
humaines
& sociales**
Lettres
Langues
Philosophie
Économie
Science politique

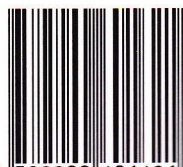
L'Europe traverse actuellement une crise profonde et complexe, qui affecte tant l'Union européenne que les États qui la composent. Dans ce contexte, il est crucial de comprendre les systèmes politiques différents qui structurent, directement et indirectement, la vie de plus de 500 millions de citoyens.

Cet ouvrage propose une analyse des régimes politiques des 28 États membres de l'Union européenne avec, en trame de fond, un questionnement relatif à l'émergence d'un modèle européen de démocratie. Cette nouvelle édition, mise à jour pour tenir compte des derniers développements politiques et institutionnels, montre que les démocraties européennes, bien que partageant certaines similitudes, portent aussi la trace de leur trajectoire nationale propre.

Nathalie BRACK est chargée de recherches FRS-FNRS au sein du Centre d'étude de la vie politique (CEVIPOL) à l'Université libre de Bruxelles. Ses recherches portent sur l'euroscpticisme, les institutions européennes et les études parlementaires.

Jean-Michel DE WAELE est professeur de science politique à l'Université libre de Bruxelles. Ses recherches concernent les évolutions politiques de l'Europe centrale et orientale, les partis de gauche en Europe et les rapports entre le sport et la politique.

Jean-Benoît PILET est professeur de science politique à l'Université libre de Bruxelles, mène ses recherches au sein du Centre d'étude de la vie politique (CEVIPOL). Ses travaux portent sur les systèmes électoraux, les élections, les partis politiques et la vie politique en Belgique.



9 782200 601621

3644557

ISBN : 978-2-200-60162-1

Cycles Master et Doctorat



ARMAND COLIN